

**RAPPORT DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 1976
AU MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

Rapporteur, Guy Boosten.

Objet : remarques et observations concernant les Plans de Secteur.

Présents:

a) pour le Ministère:

- M. Ponette, attaché de cabinet
- M. Gosselain fonctionnaire à l'Administration de l'Urbanisme
- M. Delruelle, fonctionnaire à l'Administration de l'Urbanisme.

b) pour les associations de protection de la Nature: .

- **Kervyn et Roelanis du Vivier** (Inter-Environnement-Wallonie)
- **Stenuit** (Entente Nationale pour la Protection de la Nature)
- **van Esbroeck** (Aves)
- **Mercenier**, architecte-urbaniste, membre du Comité Scientifique du C.R.A.S.E.N.
- **Blondeel**, membre de la Commission Scientifique du C.R.A.S.E.N., d'AVES et des R.N.O.B.
- **Boosten**, représentant les commissions .scientifiques :
Ardenne et Gaume(Sud - Luxembourg, la Société Royale Belge d'Entomologie, le C.R.A.S.E.N, collaborateur scientifique du Département Faunistique de la Faculté Agronomique de Gembloux; conservateur de RN R.N.O.B (Villers et Brugelette).

M. **Roelants du Vivier** défendit d'abord brièvement la position d'Inter-Environnement en ce qui concerne l'aménagement des villes et des ensembles architecturaux.

M. **Boosten** . développa ensuite le point de vue des sociétés scientifiques et des, protecteurs de la Nature au sujet des espaces verts et il analyse la façon dont ces derniers sont repris aux plans de secteurs. Le texte suivant reprend les grandes lignes de son exposé.

1° Comparaison des plans de secteurs flamands et wallons au point de vue de la conservation du milieu naturel.

La protection de la Nature est beaucoup plus marquée en Flandre qu'en Wallonie

Quelques exemples significatifs:

- la Forêt de Soignes est reprise en zone "N" du côté flamand; elle n'est proposée qu'en zone forestière du côté wallon :
- Les plans de secteurs flamands Asse-Halle-Vilvoordc et Alost-Ninove-Geraardsbergen-Zottegem comportent chacun environ 200 zones naturelles et quelques réserves. Par contre, le plan de secteur Sud-Luxembourg ne mentionne aucune zone naturelle. Sans vouloir mésestimer la valeur des sites flamands, repris' en zone "N" ou "R", il faut tout de même reconnaître, que nos zones ardennaises sont certainement plus naturelles et botaniquement plus diversifiées.

2° Réserves domaniales (créées par Arrêté Royal).

Deux exemples significatifs suffisent :

- Plateau des Tailles (Bastogne):repris comme "N" alors que par définition c'est une zone "R".
- Champalle et Poilvache(Yvoir): ces zones sont étranglées par des lotissements ; aucune zone tampon n'est prévue.

3° Réserves privées (propriétés d'A.S.B.L. ou sous leur protection pour une très longue durée (30 à 99 ans.)

Pour le Sud-Luxembourg, il y a 3 réserves d'Ardenne et Gaume et 4 réserves des R.N.O.B.

Aucune d'entre elles ne jouit de la protection requise. Le site de Torgny , par ex. est pourtant bien connu depuis plusieurs décennies comme réserve naturelle !

4° Sites classes (par Arrêté Royal).

La plupart ne sont pas repris. Quelques exemples:

-Roche à l'Appel(Muno)

-Tienne Moseray (Resteigne)

-Marais du Landbruch (Vance), site du plus haut intérêt Scientifique et d'une superficie d'environ 100 ha.

5° Survey National

Pratiquement aucun des sites du Survey n'est repris en zone naturelle alors que la plupart sont des sites botanique à part entière. Quant ils sont repris ont leur accorde le statut d'intérêt paysager; ce qui est insuffisant.

6° Divergence entre le fascicule d'accompagnement et les cartes des plans de secteur

Ex.:Malmédy: le fascicule explicatif mentionne 28 sites d'intérêt scientifique ou botanique sur la carte, ils reçoivent le statut "N" ou "R"

7° Bois et forêts

Au plan de secteur Aa1st-Ninove-Geraardsbergen-Zottegem (Flandre Orientale), Tous les bois sont, repris au moins en zone naturelle. Ce n'est jamais le cas en Wallonie où ils reçoivent tout au plus la côte d'intérêt paysager.

Observation : il faudrait distinguer

- les bois ou forêts dégradés qui ne méritent effectivement pas la côte de zone naturelle , mais qui peuvent présenter un intérêt paysager (cas des bois d'épicéas déserts écologiques, mais parfois beaux à voir cependant);

- les bois ou forêts plantés en majeure partie en feuillus. Ils devraient recevoir la côte « N ». C'est certainement le cas pour tous les bois dont le Survey National mentionne l'intérêt botanique.

Conclusion : la solution idéale serait de :

- créer une série de réserves scientifiques (côte "R") à travers le pays représentant les différents types de forêts chez nous;

-reprendre en zone naturelle les bois non dégradés les plus importants (notamment ceux du Survey); l'exploitation normale serait permise à condition que les bois restent plantés en feuillus

- proscrire tout enrésinement dans les forêts reconnues naturelles ou dans les sites de grande valeur scientifique (fagnes). Dans ce dernier cas l'éradication des conifères est vivement souhaitée pour prévenir l'assèchement et l'acidification du sol et la transformation d'un site biologiquement riche en un désert écologique. Cette politique contribuerait à préserver les nappes phréatiques; elle rendrait inutile la construction de certains barrages catastrophiques. De plus, à long terme le feuillus produit un bois de meilleure qualité que le résineux.

8° Zones d'extension de carrières

Elles sont démesurées et englobent souvent des zones d'intérêt naturel. Merlemont et Frasnes-les-Couvin -Gauraing.-Ramecroix (la moitié de la carte à l'avant-projet du plan de secteur de Tournai 1969)

9° Zone de prospection de loisirs

Les projets sont démesurés en superficie et en nombres. Ils jouxtent souvent des zones naturelles et les englobent même parfois !!! -Thiaumont ,Conques.

-Sud-Luxembourg:aucune zone naturelle, mais par contre foisonnement de zones de loisirs ou d'extension de zones de loisirs.

10° Zones d'habitat et d'extension d'habitat

Un regroupement de ces zones semblerait plus logique que leur extension et leur dispersion tentaculaires. il faudrait aussi prévoir des zones tampons entre ces zones et les sites naturels. Leur extension; est tout à fait disproportionnée par rapport à l'accroissement possible de la population et aux besoins en logements nouveaux prévus pour la prochaine décennie.

11° Campings et secondes résidences

Mêmes remarques que pour les zones de loisirs. En outre, on remarque une prédilection pour les fonds humides, ce qui dans dix ans nécessitera un curage mécanique ou la rectification de pas mal de cours d'eau. Cet "assainissement des nouvelles zones d'habitat détruira pas mal de richesses naturelles! Ici aussi, une étude sérieuse s'impose !

12° Zones rurales d'intérêt touristique.

Des implantations pouvant être réalisées dès l'approbation du plan de secteur, chaque cas devra être soigneusement étudié afin de prévoir des zones tampons pour protéger les zones naturelles.

M.Mercenier aborda ensuite le point délicat du remboursement, par l'Etat des frais occasionnés par le travail de "correction" ou de préparation des plans de secteur (photocopies, cartes, déplacements). Ces frais ne peuvent être supportés par des A.S.B.L. à budget limité ou par des particuliers bénévoles.

M.Mercenier demanda aussi de pouvoir disposer pendant 2 mois des minutes du plan de secteur Ath-Lessines-Enghien après que MM. Ponette et Gosselain aient marqué leur accord de les mettre à la disposition des associations présentes, vers la fin mars 1976.

Selon M.Boosten, un mois suffirait aux sociétés scientifiques pour étudier la protection des sites naturels. M.Ponette estima qu'il faudra travailler rapidement, quitte à être un peu moins complet, et cela afin que le plan de secteur soit effectif le plus rapidement possible.

Les représentants d'Inter-Environnement et des sociétés scientifiques et les protecteurs de la Nature se retirèrent très satisfaits de cette entrevue qui fut animée du meilleur esprit.

Note :M.Boosten a pris contact par téléphone avec M.le Professeur Lambinon auteur ou co-auteur des plans pour plusieurs provinces du Survey National. M. van Esbroeck contacta le Professeur J. Duvigneaud. De ces entretiens, il résulte que les sites naturels les plus importants ont été signalés au Ministère de l'Aménagement du Territoire et que les plans ont été déposés chez M. Victor Lambert. M. Lambinon en possède les doubles.

Note Guy Boosten 2006

Enfin, les 23 plans de Wallonie (et un néerlandophone) furent traités par AVES (Initiative d'A. Rappe et van Esbroek pour l'essentiel du travail), dont 15 en collaboration avec Boosten. Van Esbroek véhicula Boosten pendant les nombreuses années durant lesquelles se déroula le travail au travers de toute la Wallonie à partir de Bruxelles. Des groupes locaux (surtout AVES) rassemblaient des informations. Les épouses van Esbroek-Boosten dactylographièrent les dossiers et les cartes dressées par van Esbroek-Boosten. Travaux remis à l'Aménagement du Territoire et à Inter-Environnement. D'autre part, van Esbroek, alla souvent défendre les dossiers à l'Aménagement du Territoire

M Mercenier reçut les minutes d'IDETA, puis les transmit à Boosten (Mercenier-Vleminck concrétisèrent la Région des Collines, Blondeel-Boosten : Lessines dont la Vallée de la Marcq en grande partie RN aujourd'hui, Yernault-Boosten : Ath, Silly, Enghien ...) Boosten accompagné de van Esbroek proposa à Inter-Environnement de réaliser un travail comparable aux sites à protéger dans le Nord Hainaut CRASEN 1973 (Mercenier – Boosten). De là sorti ISIWAL par E. Sérusiaux chez Inter-Environnement à Bruxelles (van Esbroek-Boosten proposèrent quantité de sites sortis des dossiers PS). L'avantage d'ISIWAL ne pas avoir de périmètres différents pour un même site (qui était variable suivant les associations ayant répondu aux enquêtes projets Plans de secteur. Par exemple, pour la Gaume, M. Parent rentra un dossier au nom d'Ardenne et Gaume). En même temps, sorti l'Etude du CREAT dirigée par M. Govaert sur tous les sites de Wallonie où van Esbroek-Boosten furent de nouveau de la partie.

Pour les Plans de secteur on fut abondamment fourni par l'Administration en cartes au 1/10.000. On ne savait plus où mettre les cartes et les projets et les dossiers, même si tout s'étala sur de nombreuses années !

Côté rémunération suite aux rumeurs (la fameuse rumeur ...) : Boosten reçut 40.000 frs pour la réalisation du Plan de secteur Ath-Lessines-Enghien. 10.000 furent attribués à l'achat d'une machine à écrire et le reste réparti à part égale entre 6 personnes. Pas un penny pour tout le

reste du travail réalisé par M et Mme Boosten (il est vrai qu'ils ne demandèrent jamais rien !). Ce fut une erreur, car cela aurait permis d'acheter du matériel beaucoup plus moderne et d'agrandir la RN de Villers. Le comble, « ... » vinrent à Ath pour proposer de faire le travail dactylographique de nombreuses fiches «... », et ce de nouveau gratuitement. Là, Mme Boosten vit rouge, ce d'autant que précédemment lui fut refusé une réparation de sa machine à écrire par « ... ». Les rubans, papier, calques, correcteurs, timbres postes furent remboursés par le CRASEN, de même que quelques déplacements sur le PS de Ath-Lessines-Enghien.